

AIGONDIGNE

Nombre de membres :

- En exercice : 46
- Présents : 26
- Votants : 29
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) : 7
- Absent(s) : 13

DEL 2020_013

Date de convocation :

Le 22 janvier 2020

Date d'affichage :

Le 23 janvier 2020

Fait à Aigondigné,

Le 28 Janvier 2020

Ont signé au registre tous les
membres présents.

L'an deux mil vingt, le 28 janvier à 20h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes, Place de la Mairie, Mougou, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Audoux Angélique, Autret Erwan, Auzanneau Danièle, Babin Olivier, Baraton Claude, Barbareau Freddy, Berton Jean-Claude, Biraud Vanessa, Boinier Philippe, Bourdier Christine, Brelay Lylian, Carpentier Ludovic, Chailier Catherine, Chardavoine Laetitia, Chauvineau Julien, Chiasson Isabelle, Clert Danièle, Compère Francis, Cousset Alain, Dagois Françoise, Daguts Karine, Didier Emilien, Duchemin Jean-Luc, Ecale Laurence, Garnier Céline, Girault Maryvonne, Gomes-Teixeira François, Guibert Monique, Hipeau Gaëlle, Lahmiti Nicole, Le Bars Arlette, Lombard Jacques, Magne Didier, Martinez Olivier, Noizet Michel, Parant Dominique, Portet Sébastien, Rivault Pierre, Rivault Rachel, Rouxel Patricia, Simon Thierry, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trébeau Audrey, Trochon Patrick, Villanneau Emmanuel.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :

PARANT Dominique, pouvoir à TROCHON Patrick
CHARDAVOINE Laetitia, pouvoir à GARNIER Céline
AUTRET Erwan, pouvoir à BARBAREAU Freddy,
AUDOUX Angélique, pouvoir à VILLANNEAU Emmanuel

Excusé(e)(s) :

DUCHEMIN Jean-Luc,
SIMON Thierry
HIPEAU Gaëlle

Absent(e)(s) :

BABIN Olivier, BARATON Claude, BERTON Jean-Claude,
BRELAY Lylian, CHAILLER Catherine, CHAUVINEAU Julien,
CHIASSON Isabelle, ECALE Laurence, GIRAULT Maryvonne,
LAHMITI Nicole, PORTET Sébastien, RIVAULT Rachel,
TREBEAU Audrey

Secrétaire de séance :

TROCHON Patrick

Délibération 2020_013 : URBANISME ET AFFAIRES FONCIERES

Objet : Sentier de la vallée sèche à Mougou : Régularisation achat d'une parcelle

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir régulariser un achat de parcelle sur la commune de Mougou datant de 2004.

A la suite de la création du sentier de randonnées, il aurait dû être procédé au bornage d'une bande de 4 mètres sur la parcelle de Messieurs PIN. Or cela ne s'est jamais concrétisé alors que le sentier a été réalisé.

Il est donc proposé au conseil municipal de bien vouloir accepter le bornage d'une bande de 4 mètres sur toute la longueur de la parcelle C 1311 appartenant à Messieurs PIN Robert et Daniel et ce en limite de la parcelle C181, de fixer le prix d'achat à **100 € pour la parcelle qui résultera du bornage** et à autoriser Madame La Maire à signer tout acte y afférant.

L'assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et/ou représentés de :

- **D'accepter le bornage d'une bande de 4 mètres sur toute la longueur de la parcelle C1311 appartenant à Messieurs PIN Robert et Daniel et ce en limite de la parcelle C181**
- **De fixer le prix d'achat à 100 € pour l'ensemble de la parcelle qui résultera du bornage**

- Autoriser Madame Le Maire à signer tout acte y afférant



**Le Maire,
Patricia ROUXEL**

Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le :

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.